

ATTENTION : CE COURRIER CONCERNE AUSSI LES EXTERNES

DEMI - PENSION

L'inscription est possible pour 1, 2, 3, 4 ou 5 jours fixes par semaine. La demi - pension sera alors facturée par la comptabilité.

Le statut de demi -pensionnaire est accordé pour l'année entière. Il ne peut être modifié :

-en cours de trimestre que pour un cas de force majeure dûment constaté (pièces justificatives)

-pour convenance personnelle au début de chaque trimestre.

La demande est à adresser **uniquement** à **Mme Delaye** Responsable Vie Scolaire au moins 15 jours avant le changement.

Demi -pension (facturée avec la scolarité)

5 jours/semaine : **1255.00€** par an

4 jours/semaine : **1004.00 €** par an

3 jours/semaine : **753.00 €** par an

2 jours/semaine : **502.00 €** par an

1 jour/semaine : **251.00 €** par an

Si pique-nique le mercredi : **26.00€** par an (frais de fonctionnement)

✂

**BULLETIN D'INSCRIPTION OU DE NON INSCRIPTION
A LA DEMI - PENSION**

à retourner au **bureau de la Vie Scolaire au plus tard le 10 Septembre 2021**
(même si votre enfant est externe)

Mon fils, ma filleClasse

<input type="checkbox"/> prendra ses repas au Collège le : (cocher les jours de repas) <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> VENDREDI	<u>OU</u>	<input type="checkbox"/> ne prendra pas ses repas au Collège
--	------------------	--

Mon enfant déjeunera pour les activités Maîtrise, AS... (cocher le choix)

MERCREDI (cantine)

MERCREDI apportera son pique-nique

Date

Signature des parents